

# Le comptable aurait volé 57.900 € aux détenus !

vendredi 4 février 2022 06:29  
04/02/2022

PRISON

## Le comptable aurait volé 57.900 € aux détenus !

FRANÇOISE DE HALLEUX



La prison de Saint-Hubert au cœur d'une instruction judiciaire. **Belga**

Le comptable de la prison de Saint-Hubert est soupçonné d'avoir dérobé cet énorme montant, sur plusieurs années, dans la caisse d'entraide et sans que personne ne s'en aperçoive ! Il devra s'expliquer devant la justice.

[prevnext](#)

Un mouton noir au sein de l'administration pénitentiaire ? On se serait en tout cas bien passé de cette nouvelle affaire, au sein des prisons. De quoi parle-t-on ? D'un membre du personnel qui aurait piqué dans la caisse et plus précisément du comptable de la prison de Saint-Hubert, qui aurait volé dans la caisse d'entraide. Une source en interne nous dit ceci : « Vous vous souvenez de l'affaire Tonneaux, le comptable de l'Office Wallon des Déchets ? Eh bien, c'est la même chose ici. Le comptable aurait volé une petite somme, puis une autre petite somme et cela, pendant plusieurs années, sans que personne n'y voie rien ». Jusqu'au jour où le pot aux roses a été découvert. La direction a alors ouvert des yeux ronds ! La somme n'est pas négligeable : on parle d'un montant total de 57.900 €. Ce comptable était-il bien surveillé ? N'y avait-il aucun contrôle sur cet argent pour qu'on le laisse accumuler une telle somme ? Cet aspect devra être analysé, ne fût-ce qu'au niveau du fonctionnement de ces caisses d'entraide qui existent au sein de toutes les prisons du pays (lire ci-contre).

**Du cash dans le coffre-fort**

Dans le cas de Saint-Hubert, on aurait peut-être même mêlé plusieurs caisses. Sur un compte en banque unique, se mêlaient l'argent de la caisse d'entraide et l'argent des détenus (issu de leur salaire pour ceux qui travaillent et/ou versé par leur famille). Il y avait aussi un coffre-fort dans la prison, pour garder en liquide une partie de cet argent. Quand un détenu sort en congé ou en permission, il peut disposer de son argent pour prendre le bus ou prendre un repas par exemple. « La bonne pratique veut qu'on limite le montant autorisé en cash dans ce coffre et il semble qu'il n'y avait pas vraiment de règle à ce niveau-là à Saint-Hubert ». C'est notamment sur cette faiblesse qu'aurait joué le comptable. Au final, le montant renseigné en comptabilité ne correspondait pas à ce qui se trouvait réellement dans le coffre.

On ignore tout des motivations de l'indélicat comptable. Mais dès la découverte des faits, il a été écarté et la justice a été prévenue. Le dossier a même été mis à l'instruction. La chambre du conseil devra statuer prochainement sur le sort à réserver à ce dossier.

Cette affaire en rappelle une autre. Cela se passait cette fois à la prison d'Andenne. En février 2021, un agent était soupçonné d'avoir volé 21.000 € lui aussi dans cette fameuse caisse d'entraide. Il aurait formulé des aveux devant la police mais a été victime d'un accident de circulation, la veille du

jour de sa convocation pour audition devant les instances disciplinaires.

Une caisse d'entraide est alimentée par les recettes tirées de ventes de produits de la cantine aux détenus. Les prix sont en effet majorés (de 10 % souvent) à cette fin. Dans certaines prisons, la location de TV et radios et les recettes des distributeurs de boissons dans les salles de visite alimentent aussi cette caisse.

La caisse d'entraide, aussi appelée caisse de solidarité, sert à aider les revenus indigents. On leur prête de l'argent pour s'acheter de petits extras à la cantine, pour payer leurs communications téléphoniques... La caisse d'entraide permet aussi à la prison d'acheter du matériel non pris en charge par le SPF Justice et qui améliore le quotidien des détenus comme par exemple des engins pour la salle de sport, de nouvelles télévisions, etc.

À partir de l'adresse

[https://journal.sudinfo.be/index.php#Sudpresse/web,2022-02-04,LIEGE|SU\\_QUOTIDIENS,2022-02-04,LIEGE,1|10](https://journal.sudinfo.be/index.php#Sudpresse/web,2022-02-04,LIEGE|SU_QUOTIDIENS,2022-02-04,LIEGE,1|10)

## ACTUALITÉ

04/02/2022

MANQUE DE TRANSPARENCE

# Enquête sur ces caisses d'entraide

F. DE H.

Le Conseil central de surveillance pénitentiaire (CCSP), qui exerce une mission de contrôle et d'avis indépendant à l'égard des prisons, n'en restera pas là. On apprend qu'il a lancé, en novembre dernier, une enquête générale sur le fonctionnement des caisses d'entraide dans les prisons du pays. « Tout cela se fait en collaboration avec les commissions de surveillance de chacune des prisons et avec l'administration pénitentiaire. La question qui se pose est celle du manque de transparence sur la façon dont sont gérées ces caisses qui sont supposées bénéficier aux personnes détenues », nous dit Sarah Grandfils, membre permanente du bureau du CCSP. Elle précise qu'il ne « s'agira pas d'un audit financier des prisons ! On s'en tient à notre rôle et à notre mission qui est de veiller au bon fonctionnement des prisons et de garantir les droits et la dignité humaine des personnes détenues ». Dans leur dernier rapport, certaines commissions de surveillance recommandaient déjà à l'administration de mettre en place un système univoque d'enregistrement des recettes et dépenses des caisses d'entraide. Et de définir clairement à quoi devait servir l'argent. On imagine que des mesures strictes pourraient être demandées, à la lumière du rapport que déposera le CCSP, à l'issue de l'enquête.

À partir de l'adresse

[https://journal.sudinfo.be/index.php#Sudpresse/web,2022-02-04,LIEGE|SU\\_QUOTIDIENS,2022-02-04,LIEGE,1|10](https://journal.sudinfo.be/index.php#Sudpresse/web,2022-02-04,LIEGE|SU_QUOTIDIENS,2022-02-04,LIEGE,1|10)